

Commission : Commission parlementaire sur la question biélorusse et ukrainienne

Problématique : Pour une politique étrangère et de sécurité commune aux confins orientaux de l'UE, quelles relations avec l'Ukraine et la Biélorussie ?

Auteur : République slovaque

Le 1^{er} janvier 1993 marque l'émergence de la République slovaque : une nouvelle ère de développement pour ce pays, anciennement sous un régime autoritaire, avec une forte promiscuité au communisme impérialiste. Notre conférence a un sens pour nos intérêts nationaux. Membre de l'ONU, de l'OTAN, de l'OMC, de l'OCDE et de V4, nous avons su nous impliquer pour notre peuple et pour nos relations diplomatiques internationales, témoignant d'une participation réelle aux politiques étrangères. Nous misons sur une Slovaquie progressiste, intégrée et stable. Améliorer la transparence du gouvernement et son positionnement face aux principes moraux de paix, d'unité et d'équilibre nous semblent évident compte tenu de notre historique territorial. Notre Nation, depuis son indépendance, a engagé la voie de l'adhésion à l'UE. Cette incorporation, enthousiasmante, a été obtenue le 1^{er} mai 2004, année de réussite. Ceci a permis à l'UE de progressivement étendre sa zone de paix et de démocratie vers l'Est. Nous avons réussi, dans un climat turbulent, à mener une politique d'équilibre entre Occident et Orient pour favoriser la stabilité : nous avons assumé notre rôle d'intermédiaire en matière de sécurité. L'objectif est aujourd'hui de prévoir une proximité de position et la création d'une dynamique en vue d'adoption de projets communs et de trouver un fil conducteur entre pays dans notre coopération internationale ; notre objectif étant toujours une recherche active de paix. Conscients de notre vulnérabilité actuelle, cette commission permet à notre Nation de déclarer les pressions étrangères sur notre souveraineté nationale et celle de l'Europe. Ceci impose une réorientation de la politique européenne, où sécurité commune, fermeté et intransigeance démocratique sont au coeur de la gestion des relations avec l'Ukraine et la Biélorussie.

Les Etats européens conservent une pleine souveraineté sur leurs politiques respectives. Toutefois, la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) offre aux Vingt-Sept des moyens pour agir ensemble face à des défis communs. La Loi Magnitsky rappelle que de nouveaux régimes de sanction contre les violations des droits de l'Homme dans le monde sont envisageables. Pour un environnement de sécurité mondiale, l'UE ne peut se permettre d'accepter comme voisin un état non démocratique corrompu, où les influences autoritaires russes foisonnent. La première démarche serait donc que tous les états membres prennent une position claire et rapide pour réagir de manière plus forte et soutenue aux événements qui se déroulent actuellement sur la scène internationale. Les sanctions sectorielles et territoriales sont aujourd'hui conséquentes mais ne touchent malheureusement pas les bastions de Moscou. Lors de cette nouvelle crise internationale, les états membres ont défini une position européenne en agissant sur le plan diplomatique et civil, et en refusant l'engagement militaire total. Cependant, l'instrumentalisation des demandeurs d'asile par la Biélorussie, à sa frontière polonaise, marque un premier affront à l'UE : l'implication biélorusse nouvellement prouvée ne peut rester impunie. La proximité de la Slovaquie avec l'Ukraine mais aussi la Biélorussie inquiète notre Nation qui peut, par dégénérescence du conflit, se retrouver entourée d'états anti-européens. De plus, la Boussole Stratégique projetée à l'horizon 2030 une fragilité au sein de l'économie et de la démographie de l'UE qui porterait préjudice à la paix et aussi à l'influence de l'organisation ; ceci introduit le défi révélé par les affrontements à l'Est... Une Europe forte doit imposer des sanctions collectives pour assurer son statut et son autorité.

L'UE doit revendiquer son attachement à la sécurité mondiale en renforçant les envois d'armes à l'Ukraine et en exprimant sa défiance face à la collaboration russo-bielorusse. Pour assurer une Europe sûre dans un monde meilleur, nous devons revoir les questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition d'une politique progressive de défense commune. La Slovaquie ambitionne de réviser les moyens militaires pour un choix plus approprié, proclamant l'importance de l'interventionnisme européen et des projets militaires transnationaux et atlantiques. *Nous demandons donc à redéfinir la doctrine militaire européenne et la Stratégie Européenne de Sécurité (SES) pour*

une meilleure coopération sur le terrain : interopérabilité des équipements, développement des capacités et renforcement des partenariats entre Européens pour améliorer la portée de l'action de l'UE en matière de sécurité et de défense. Pour permettre une Europe forte et stable, l'instrument phare de la politique est un projet porté de longue date par la France: le "Pacte européen de sécurité" (23 août 2016), centré sur le renforcement des capacités militaires de l'UE et plaidant pour la création d'un programme de recherche sur la défense dans le cycle budgétaire 2021-2027 (**2,6 milliards** d'euros de **recherche** et **5,3 milliards de développement des capacités**) ; **c'est encore trop peu pour déployer des actions de grande envergure entre Nations. Cette stratégie doit renforcer l'autonomie et la souveraineté de l'UE** avec la création d'une structure de sécurité commune plus efficace. Dans des moments de crise, il faut organiser des consultations avec l'OTAN, mener des opérations communes de gestion et garantir les capacités des opérations militaires dirigées par Berlin Plus.

Notre dernière revendication porte sur la gestion de la société civile européenne et plus particulièrement ukrainienne. L'Union a défini ses objectifs propres de politique étrangère et de sécurité commune ; elle doit s'y tenir pour asseoir sa légitimité. Pour sauvegarder nos valeurs et intérêts fondamentaux, nous devons aussi permettre à un pays libre de garantir sécurité, indépendance et intégrité grâce à notre organisation ; il faut prévoir la résilience du peuple ukrainien grâce à l'aide sociale, politique et bientôt militaire de l'UE. Il faut revoir l'adhésion de l'Ukraine dans l'union européenne, qu'elle recherche depuis son indépendance. Son positionnement géographique créait une sécurité pour les pays au coeur de l'UE tout en empêchant que Poutine ait emprise et influence sur ces terres indépendantes. Il ne faut pas abandonner l'Ukraine pour préserver la paix et promouvoir un système international fondé sur une coopération multilatérale renforcée et une bonne gouvernance mondiale. Pour garantir la pérennité de la Nation ukrainienne, il faut aussi instaurer de nouvelles politiques migratoires et fournir des aides aux pays frontaliers comme le nôtre. La Slovaquie, par exemple, doit gérer des flux migratoires phénoménaux incompatibles avec une bonne gestion étatique.

